

## **CENTRE DES MUSIQUES TRADITIONNELLES RHONE-ALPES**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

46, Cours du Docteur Jean Damidot

69100 VILLEURBANNE

Siren 380 005 181

# **CENTRE DES MUSIQUES TRADITIONNELLES RHONE-ALPES**

## **Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

### **EC DE CAROLIS**

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du Code de commerce

Siège social : 4, rue Jacques Monod- ZI du Château de l'Isle- 69320 Feyzin

SARL au capital de 160 010 € – RCS Lyon B 451 824 353

# **CENTRE DES MUSIQUES TRADITIONNELLES RHONE-ALPES**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

46, Cours du Docteur Jean Damidot

69100 VILLEURBANNE

Siren 380 005 181

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux adhérents,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE DES MUSIQUES TRADITIONNELLES RHONE-ALPES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Feyzin, le 17 mai 2024

Le commissaire aux comptes

**E.C. DE CAROLIS**



Marie-Laure de CAROLIS

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	86 779	63 862	22 918	32 412	-9 495	-29.29
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	48 255	40 307	7 948	2 570	5 378	209.27
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées	500		500	500			
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	15		15		15		
<b>Total I</b>	135 549	104 169	31 381	35 482	-4 102	-11.56	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>	9 094	6 470	2 624	2 757	-133	
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 739		2 739	1 791	948	52.96
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	84 050		84 050	57 806	26 244	45.40
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	59 604		59 604	58 410	1 193	2.04
Charges constatées d'avance (2)	1 297		1 297	2 563	-1 265	-49.38	
<b>Total II</b>	156 784	6 470	150 314	123 326	26 988	21.88	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	292 333	110 638	181 695	158 809	22 886	14.41	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

EC DE CAROLIS  
Commissaire aux comptes  
17/05/2024 5/18

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	69 637		69 637			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	-19 868		3 117		-22 985	-737.40	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	32 349		-22 985		55 334	240.74	
<b>Situation nette (sous total)</b>	82 119		49 769		32 349	65.00	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	25 350		28 675		-3 325	-11.60	
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	107 469		78 444		29 024	37.00	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	4 734		22 071		-17 337	-78.55
<b>Total II</b>	4 734		22 071		-17 337	-78.55	
PROVISIONS	Provisions pour risques	6 824		19 471		-12 647	-64.95
	Provisions pour charges	1 749		1 683		66	3.92
	<b>Total III</b>	8 573		21 154		-12 581	-59.47
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	23 720		10 175		13 545	133.12
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	36 690		25 384		11 305	44.54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	509		280		229	81.94
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance			1 300		-1 300	-100.00	
<b>Total IV</b>	60 919		37 139		23 780	64.03	
Ecarts de conversion passif (V)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	181 695		158 809		22 886	14.41	

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

60 919

EC DE CAROLIS  
Commissaire aux comptes  
17/05/2024 6/18

Cabinet DGLB Expertise et Conseils

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Cotisations	1 970		2 055		-85	-4.14
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	1 542		1 431		111	7.79
Ventes de dons en nature	73 283		66 844		6 439	9.63
Ventes de prestations de service	20 202		24 835		-4 634	-18.66
Parrainages	3 663		3 472		192	5.52
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	294 386		266 430		27 956	10.49
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	18 678		11 431		7 246	63.39
Dons manuels						
Mécénats	5 000		3 000		2 000	66.67
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	1 500		4 160		-2 660	-63.94
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	26 124		4 438		21 686	488.61
Utilisations des fonds dédiés	21 471		22 637		-1 166	-5.15
Autres produits	8 220		6 392		1 828	28.59
<b>Total I</b>	<b>476 040</b>		<b>417 126</b>		<b>58 914</b>	<b>14.12</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises	14 746		17 448		-2 701	-15.48
Variation de stock	316		889		-573	-64.45
Autres achats et charges externes	171 239		167 389		3 850	2.30
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	3 535		3 739		-204	-5.46
Salaires et traitements	171 025		170 683		341	0.20
Charges sociales	55 916		55 202		713	1.29
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 802		11 090		-288	-2.60
Dotations aux provisions	13 360		6 653		6 707	100.80
Reports en fonds dédiés	4 134		8 000		-3 866	-48.33
Autres charges	73		119		-46	-38.34
<b>Total II</b>	<b>445 146</b>		<b>441 212</b>		<b>3 933</b>	<b>0.89</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>30 894</b>		<b>-24 087</b>		<b>54 981</b>	<b>228.26</b>

\* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**EC DE CAROLIS**  
Commissaire aux comptes  
17/05/2024 7/18

Cabinet DGLB Expertise et Conseils

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 455		743		712	95.90
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change	0				0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	1 455		743		712	95.91
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées			0		-0	-100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>			0		-0	-100.00
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	1 455		743		713	95.94
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	32 349		-23 344		55 693	238.58
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			1 534		-1 534	-100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>			1 534		-1 534	-100.00
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			1 175		-1 175	-100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>			1 175		-1 175	-100.00
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>			359		-359	-100.00
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>						
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	477 495		419 402		58 093	13.85
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	445 146		442 387		2 759	0.62
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	32 349		-22 985		55 334	240.74

\* Proratation de l'écart en fonction du nombre de mois

EC DE CAROLIS  
Commissaire aux comptes  
17/05/2024 8/18

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Dons en nature	75 769		68 693		7 076	10.30
Prestations en nature	19 059		28 263		-9 204	-32.57
Bénévolat						
<b>TOTAL</b>	94 828		96 956		-2 128	-2.20
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	19 059		28 263		-9 204	-32.57
Prestations en nature						
Personnel bénévole	75 769		68 693		7 076	10.30
<b>TOTAL</b>	94 828		96 956		-2 128	-2.20

\* Proratation de l'écart en fonction du nombre de mois

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Le Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes est une association ouvrant depuis plus de 30 ans à la connaissance et à la valorisation des musiques traditionnelles, des musiques migrantes et des expressions culturelles orales (contes, comptines, langues régionales et de l'immigration) de la région. Structure pionnière dans la reconnaissance des musiques de l'immigration, et plus largement des droits culturels, le CMTRA travaille dans le sens d'une articulation et d'une reconnaissance mutuelle des cultures traditionnelles historiquement ancrées dans le territoire auvergnon-rhône-alpin et issues des migrations, anciennes et récentes. Le CMTRA est également une structure d'appui et d'accompagnement des différents acteurs du secteur des musiques traditionnelles, des musiques du monde et des cultures de l'oralité en Auvergne Rhône-Alpes. À ce titre, il mobilise et fédère un réseau composé d'acteurs et actrices de terrain, tant professionnels (culturels, socioculturels, éducatifs) que danseurs et musiciens amateurs. Le CMTRA fédère également les institutions culturelles et patrimoniales, notamment dans le champ de la lecture publique et des archives. Labellisé « Ethnopôle » par le Ministère de la Culture et de la Communication et accrédité au titre de la Convention Unesco pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel, le CMTRA est un pôle de médiation scientifique, de ressources documentaires et de recherches collaboratives sur le thème « Musiques, Territoires, Interculturalités ». Enfin, le CMTRA est mobilisé dans une démarche de réorganisation de sa gouvernance associative, dans un objectif de co-gestion partagée et transversale entre l'équipe salariée et les instances de gouvernance associative.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

EC DE CAROLIS  
Commissaire aux comptes  
17/05/2024 10/18

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et modifié par le règlement n° 2020-08, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Suite à l'adoption par l'ANC du projet de règlement 2022-06 pour améliorer la lecture des états financiers il a été décidé d'appliquer par anticipation les dispositions suivantes :

- Les remboursements et/ou aides sur les charges de personnel ont été comptabilisés au crédit d'un compte 649200 intitulé "Aides et remboursement sur les charges de personnel" en lieu et place d'un compte de transferts de charges de personnel (Compte 791200).
- Les indemnités d'assurance sont enregistrées en 758700 en lieu et place du compte 791100
- Le compte 777 " quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice " est remplacé par le compte 747.

### **Informations générales complémentaires**

En raison de l'application des nouvelles dispositions comptables, l'association a été amenée à prendre les options suivantes pour cet exercice et pour les suivants, même s'il elle n'est pas à ce jour concernée par tous ces éléments :

- \* Amortissements des biens non décomposables - sur mesure de simplification pour les PME : Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage,
- \* Composants de deuxième catégorie / provisions pour grosses révisions : constatation d'une provision,

L'analyse des actifs immobilisés à l'ouverture de l'exercice et en cours d'exercice n'a pas mis en évidence de composants significatifs ou pertinents.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**EC DE CAROLIS**  
Commissaire aux comptes  
17/05/2024 11/18

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	86 779		
Installations générales agencements aménagements divers	3 485		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 975		6 687
Emballages récupérables et divers	10 109		
<b>TOTAL</b>	<b>41 568</b>		<b>6 687</b>
Autres participations	500		
Prêts, autres immobilisations financières			15
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>		<b>15</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>128 848</b>		<b>6 702</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			86 779	86 779
Installations générales agencements aménagements divers			3 485	3 485
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			34 661	34 661
Emballages récupérables et divers			10 109	10 109
<b>TOTAL</b>			<b>48 255</b>	<b>48 255</b>
Autres participations			500	500
Prêts, autres immobilisations financières			15	15
<b>TOTAL</b>			<b>515</b>	<b>515</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>135 549</b>	<b>135 549</b>

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Autres immobilisations incorporelles	54 367	9 495		63 862	
Installations générales agencements aménagements divers	3 485			3 485	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 405	1 307		26 713	
Emballages récupérables et divers	10 109			10 109	
<b>TOTAL</b>	<b>38 999</b>	<b>1 307</b>		<b>40 307</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>93 366</b>	<b>10 802</b>		<b>104 169</b>	
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	9 495				
Matériel de bureau informatique mobilier	4	1 303			
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>1 303</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 499</b>	<b>1 303</b>			

EC DE CAROLIS  
Commissaire aux comptes  
17/05/2024 12/18

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **Tableau de variation des fonds propres**

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	69 637				69 637
Report à nouveau	3 117	-22 985			-19 868
Excédent ou déficit de l'exercice	-22 985	22 985	32 349		32 349
Situation nette	49 769		32 349		82 119
Subventions d'investissement	28 675		7 000	10 325	25 350
<b>TOTAL I</b>	<b>78 444</b>		<b>39 349</b>	<b>10 325</b>	<b>107 469</b>

EC DE CAROLIS  
Commissaire aux comptes  
17/05/2024 13/18

### Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
<b>Subventions d'exploitation</b>	22 071	4 734	22 071			4 734	
MINIST CULT PRAT AM		600				600	
DRAC ETHNO 22		234				234	
DRAC SPECTACLE VIVANT 22	4 000		4 000				
DRAC ETHNO 23		1 000				1 000	
DRAC MONDE MUSICAUX	4 000		4 000				
DRAC ETHNO INSTRU VOYAGE	8 071		8 071				
DRAC SV PRO PLAN RELANCE	4 400		4 400				
DRAC ETHNO 21	600		600				
DRAC SPECTACLE VIVANT 23		2 900				2 900	
MINIST CULT PRAT	1 000		1 000				
<b>TOTAL</b>	22 071	4 734	22 071			4 734	

\* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	1 683	66			1 749
Autres provisions pour risques et charges	19 471	6 824	19 471		6 824
<b>TOTAL</b>	<b>21 154</b>	<b>6 890</b>	<b>19 471</b>		<b>8 573</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	6 653	6 470	6 653		6 470
<b>TOTAL</b>	<b>6 653</b>	<b>6 470</b>	<b>6 653</b>		<b>6 470</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 807</b>	<b>13 360</b>	<b>26 124</b>		<b>15 043</b>

<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		13 360	26 124		
--	--	--------	--------	--	--

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	15	15	
Autres créances clients	2 739	2 739	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	233	233	
Divers état et autres collectivités publiques	81 000	81 000	
Débiteurs divers	2 817	2 817	
Charges constatées d'avance	1 297	1 297	
<b>TOTAL</b>	<b>88 101</b>	<b>88 101</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	23 720	23 720		
Personnel et comptes rattachés	18 883	18 883		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 230	15 230		
Autres impôts taxes et assimilés	2 577	2 577		
Autres dettes	509	509		
<b>TOTAL</b>	<b>60 919</b>	<b>60 919</b>		

### Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	1 042
Autres créances	83 395
Total	84 437

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 608
Dettes fiscales et sociales	22 772
Total	28 380

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 297
Total	1 297

### Subventions d'équipement

L'association a bénéficié d'une subvention d'investissements.

Cette subvention est rapportée au résultat à hauteur de l'amortissement des immobilisations qu'elle a servi à acquérir.

Au 31/12/23 les montants sont les suivants :

- Subventions brutes : 49 000 €
- Amortissements : 23 650.06 €
- Valeur résiduelle restant à amortir : 25 349.94 €
- Quote-part virée au compte de résultat sur l'exercice : 10 325.13 €

EC DE CAROLIS  
Commissaire aux comptes  
17/05/2024 16/18

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Valorisation des contributions volontaires

Au cours de l'exercice 2023 l'association a fait appel à des bénévoles, dans le cadre de son fonctionnement.

La valorisation de ces apports bénévoles peut être estimée de la manière suivante:

- Nombre d'heures bénévoles gestion des manifestations (JMM) : 1 380 heures

Evaluation sur la base du Smic horaire soit 10,53 € / heure avec un taux de charges patronales de 10 %.

Soit un total de  $1380 * 10.53 * 1.1 = 15\,225.54\text{€}$

- Nombre d'heures bénévoles administration (RH et suivi administratif) : 1 950 heures

Evaluation sur la base de 14.74 € / heure avec un taux de charges patronales de 42 %.

Soit un total de  $1\,040 * 14.74 * 1.42 = 39\,375\text{€}$

- Nombre d'heures bénévoles administration (Suivi de projets) : 252.00 heures

Evaluation sur la base de 14.74 € / heure avec un taux de charges patronales de 42 %.

Soit un total de  $252 * 14.74 * 1.42 = 5\,292\text{€}$

énevoles administration : 756 heures

Evaluation sur la base de 14.74 € / heure avec un taux de charges patronales de 42 %.

Soit un total de  $1\,040 * 14.74 * 1.42 = 15\,876\text{€}$

Au cours de l'exercice 2023, des infrastructures et du matériel ont été mis gratuitement à disposition de l'association.

La valorisation de ces apports peut être estimée de la manière suivante :

Mise à disposition de locaux par la ville de Villeurbanne :

Loyer : 8275 €

o Fluides : 679 €

Mise à disposition de matériel par la ville de Lyon :

Local, scène - barrières - Festival JMM : 10 105 €

EC DE CAROLIS  
Commissaire aux comptes  
17/05/2024 17/18

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

#### Engagements financiers

##### Engagements donnés

Néant.

##### Engagements reçus

Néant.

#### Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.  
Provision sur l'exercice : 66 €.

##### Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	1 707
moins de 35 ans	plus de 30 ans	41
Engagement total		1 748

##### Hypothèses de calculs retenues

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over : 5 et 15 %
- taux d'actualisation : 2.01%

EC DE CAROLIS  
Commissaire aux comptes  
17/05/2024 18/18